

## droit de garde et pension alimentaire

## Par steve8535, le 07/02/2012 à 21:24

bonjour,

depuis mai dernier j'ai quitté la mère de mon fils.

depuis j'ai quitté la corse pour le travail qui m'était difficile de trouvé, depuis je verse tous les mois une pension de 150 euros.

depuis j'ai un travail fixe au smic mais cela ne me permet pas de prendre tout les frais de transport à ma charge et mon ex compagne me propose des arrangements puis trouve toujours des solutions pour ne pas les tenir au moment voulu.elle travaille à son compte et touche les allocations et me demande de ne pas déclaré la pension alimentaire ce que j'ai refusé.maintenant je ne vois toujours pas mon fils et ne sais plus quoi faire.

## Par Laure11, le 08/02/2012 à 11:23

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales (JAF) aurès du Tribunal de Grande Instance (TGI) dont dépenbe le domicile de vote fils.

Vous expliquerez verser déjà une pension alimentaire de 150€ mensuels et vous demandez qu'il fixe un droit de visite et d'hébergement.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Bon courage.